

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021

Objet : **FONDS DEPARTEMENTAL DE REVITALISATION DE L'AIN**

Membres élus présents : MME BERTILLOT – MM. BERTOLOTTI - BORTOT – BUGAUD – MME DELLABLANCHE – MM. DUMAS - FONTENAT – FRATTA – GALLET – JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND – MARMILLON – MERCIER - MME NALLET – MM. PENON - PRADEL – VERNE -
Membres associés présents : MME BUTILLON – MM. DUCLOS-COLAS –PIDOU – MME PREVALET – M. VIALLO

Intervention du Président Fontenat

La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité (DDETS) de l'Ain a sollicité la CCI pour lui confier la gestion du Fonds Départemental de Revitalisation de l'Ain.

Le Fonds Départemental de Revitalisation de l'Ain (FDR) est destiné aux seuls entrepreneurs du département de l'Ain (TPE/PME) pour les soutenir dans une phase délicate de croissance ou de difficulté rencontrée par leur entreprise.

L'intervention du FDR doit automatiquement se traduire par un effet emploi, soit par la création de nouveaux emplois, soit par la sauvegarde d'emplois existants. Il s'agit d'une condition légale d'utilisation des crédits issus de conventions de revitalisation.

Cette intervention se traduit par le versement au dirigeant d'un prêt d'honneur. Il est financé grâce à une contribution volontaire d'entreprises assujetties à l'obligation de revitaliser un territoire du département, fragilisé par la mise en œuvre d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Le FDR a fait l'objet d'une convention de gestion signée le 8 juin 2016 entre l'Etat et Centre Ain Initiative pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de cette convention, Centre Ain Initiative instruit notamment les dossiers et soumet son avis au comité d'engagement du FDR, présidé par Madame la Préfète.

La convention de gestion arrivant à échéance en juin prochain, la DDETS de l'Ain souhaite confier la gestion de ce fonds à notre Chambre.

Le projet de convention qui vous est soumis propose une reconduction des grands principes de fonctionnement du fonds départemental pour la nouvelle période.

Les principales évolutions retenues sont :

- la future convention ne comportera pas un volume minimum de dossiers annuels,
- le montant de chaque prêt sera compris entre 15 000 et 70 000 €,
- la CCI assurera le suivi des remboursements des entreprises ayant bénéficié du dispositif lors de la convention de gestion 2016-2021 suivie par Centre Ain Initiative.

Dans l'article 5.2 de ce projet de convention, la Préfecture de l'Ain nous demande de préciser la composition du comité technique qui sera chargé :

- d'analyser les dossiers préparés par la CCI,
- d'émettre un avis d'expert sur les propositions présentées et sur les modalités d'intervention du Fonds,
- et de produire une fiche synthétique du projet destinée au comité d'engagement.

Conformément à nos fonctionnements habituels, il est proposé d'adopter le principe d'un comité pluridisciplinaire composé de techniciens, d'élus référents et de conseillers techniques professionnels tels que des avocats, experts comptables et banquiers.

La nouvelle convention doit prendre effet à partir du 9 juin 2021.

PF	FB
	

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 31 MAI 2021**Objet : FONDS DEPARTEMENTAL DE REVITALISATION DE L'AIN**

Il vous est donc demandé de bien vouloir valider le principe de la prise en charge de la gestion du fonds départemental de revitalisation de l'Ain pour la période 2021-2026 dans les termes de la convention proposée, ainsi que la proposition de composition du comité technique.

L'Assemblée, vu l'exposé du Président Fontenat, valide le principe de la prise en charge de la gestion opérationnelle et administrative du Fonds départemental de Revitalisation de l'Ain pour la période 2021-2026 dans les termes de la convention proposée, ainsi que la proposition de composition du Comité Technique.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	18
- Nombre de voix pour	18
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-Président



Patrice FONTENAT
Président

